



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Les militants de la FSU continuent d'être aux côtés des enseignants, CPE, PSY-EN non-titulaires. Ils sont à leur écoute, les informent de leurs droits lors de réunions, les défendent, les conseillent et interviennent auprès du rectorat si besoin. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les non-titulaires.

Emmanuelle HAFFNER
Responsable de secteur
Non-Titulaires au SNES-FSU

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payés que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

VOS DROITS

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant·es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

VOTRE TITULARISATION

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de toutes et tous les contractuel·les qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des non-titulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger. Notre expertise est reconnue de toutes et tous !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



DANS LES ACADÉMIES

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

RESPONSABLE DU SECTEUR NON-TITULAIRES elle témoigne



Je connais bien la réalité du quotidien des enseignants non-titulaires. En siégeant en CCP, j'ai alerté sur les difficultés des collègues et obtenu que la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) d'une collègue soit prise en compte pour son affectation. Représenter les personnels, c'est contribuer à faire avancer les droits collectifs !

Emmanuelle

Enseignante non-titulaire en Collège

ÉLUE EN CCP elle témoigne



Les CCP sont réunies obligatoirement par le rectorat en cas de sanctions disciplinaires autre que l'avertissement ou le blâme ou en cas de licenciement. En tant qu'élue CCP, je consulte le dossier, accompagne et défends des enseignants, CPE, PSY-EN, qu'ils travaillent en collège, en lycée général, en lycée professionnel, en CFA ou au Greta.

Leila

Enseignante non-titulaire en Collège

il témoigne



J'ai fait appel au syndicat suite à une inspection qui ne s'était pas bien déroulée. J'ai été écouté, conseillé et accompagné lors d'un entretien avec mon chef d'établissement. Ne restez pas isolé. Votez FSU aux prochaines élections professionnelles afin de donner encore plus de poids au syndicat face à l'administration.

Marc

Enseignant non-titulaire en Lycée pro

elle témoigne



La FSU a été à mes côtés pendant et après mon congé maternité pour m'aider à faire valoir mes droits. Elle m'a permis de récupérer le jour de carence qui m'avait été déduit injustement de mon salaire, m'a informée que j'avais droit au supplément familial et m'a aidée à retrouver un poste. Votez FSU du 1er au 8 décembre 2022 !

Julia

Enseignante non-titulaire

il témoigne



Quand je suis arrivé dans ma nouvelle académie après mon déménagement, j'ai pu compter sur la FSU afin que mon ancien indice de rémunération soit repris et obtenir mon CDI. Il est important que les non-titulaires votent FSU lors des prochaines élections afin d'avoir un syndicat combatif et fort pour les accompagner et les défendre.

Vincent

Enseignant non-titulaire

